



*Centre de gestion  
de la fonction publique  
territoriale de la Charente*

Angoulême, le 16 décembre 2024

La Présidente

A

**Monsieur le Maire**  
AUSSAC-VADALLE  
61 rue de la République  
16560 AUSSAC-VADALLE

Nos réf. : AC-MV

**Affaire suivie par Mmes Audrey CHAUDET-BOUCHEZ et Mélissa VOUDON, pôle GRH**

**05.45.69.70.05 – [grh2@cdg16.fr](mailto:grh2@cdg16.fr)**

**Objet : Avis du Comité Social Territorial - 09-12-2024**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité Social Territorial, réuni le 09 décembre 2024, a examiné votre demande d'avis concernant le dossier suivant : participation financière à la protection sociale complémentaire (procédure de convention de participation - modification de la participation financière mensuelle brute par agent risque prévoyance : 7 €).

Les représentants des collectivités d'une part, ont émis, à l'unanimité, un avis favorable, et les représentants du personnel d'autre part, ont émis, à l'unanimité, un avis favorable.

En application de l'article 13 du règlement intérieur, il vous appartient d'en informer le ou les agents de la collectivité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

